



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iraq

Question écrite n° 23403

## Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des chrétiens d'Irak. En effet, le sort réservé aux chrétiens du Proche-Orient, suite aux récents événements en Irak et à la disparition de Monseigneur Rahho, inquiète les chrétiens du doyenné de Béthune. Aussi elle souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité évoquer la situation difficile que connaissent les chrétiens iraqiens. Cette situation est un motif de préoccupation pour les autorités françaises auquel, de longue date déjà, ces dernières ont entendu répondre. C'est ainsi qu'à l'occasion du 150e anniversaire de l'oeuvre d'Orient en 2005, recevant Sa Béatitudo Emmanuel III Delly, patriarche de Babylone des Chaldéens, le Président de la République a marqué sa compréhension quant aux demandes de facilitation de délivrance de visas aux chrétiens iraqiens menacés, se trouvant encore dans leur pays d'origine ou déjà réfugiés en Syrie, Jordanie ou Turquie. À l'occasion de ses visites à Bagdad le 21 août 2007 ainsi que les 31 mai et 1er juin 2008, le ministre des affaires étrangères et européennes s'est lui-même entretenu avec le patriarche. Exprimant la compassion de la France à l'égard des chrétiens et sa consternation face aux persécutions dont certains pouvaient être l'objet, le ministre a réitéré la disposition de la France à accorder plus facilement des visas aux chrétiens en situation de grande vulnérabilité qui en feraient la demande. Permettre à des Iraquiens en situation de vulnérabilité pour leur sécurité de s'établir en France et s'entremettre auprès d'autres pays européens qui accepteraient d'en recevoir prend tout son sens s'agissant d'une communauté traditionnellement proche de notre pays, notamment à travers l'usage, largement répandu dans son clergé, du français. La France reconnaît par ailleurs la capacité d'adaptation d'une communauté qui compte aujourd'hui sur son territoire un peu moins de 20 000 personnes (dont 12 000 en région parisienne) et dont l'assimilation est réputée par tous extrêmement aisée, une bonne partie de ses membres possédant déjà un bon niveau d'éducation. Pour autant, le programme d'accueil en France récemment mis en place ne s'adresse pas qu'aux chrétiens. Il s'agit d'accueillir, parmi les Iraquiens qui le demandent, ceux qui ont des liens avec notre pays et se trouvent en situation de grande vulnérabilité. Plus de cinq cents dossiers d'Iraquiens, majoritairement chrétiens, désireux d'être accueillis dans notre pays, ont d'ores et déjà été présentés aux services compétents de l'État, qui dépendent du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Les intéressés peuvent exprimer un choix entre le visa de long séjour ou la demande d'asile qui, à ce stade, semble être la formule la plus fréquemment retenue. À titre purement indicatif, il est possible de donner les statistiques suivantes : 52 % des cas concernent des Iraquiens d'Iraq, 42 % des Iraquiens réfugiés en Syrie, 4 % en Jordanie, 1 % en Turquie. Il s'agit en général de familles comportant en moyenne 4 à membres. Par ailleurs, en vue de leur réinstallation, le HCR a soumis aux autorités françaises 26 dossiers, concernant 91 personnes bénéficiant de sa protection. L'arrivée des premiers d'entre eux a commencé. Comme pour les personnes qui se sont directement tournées vers nous, il s'agit de personnes possédant des liens susceptibles de faciliter leur installation en France, en termes de famille, d'emploi ou de langue.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Odette Duriez](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 23403

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mai 2008, page 4102

**Réponse publiée le** : 22 juillet 2008, page 6349